



Cultivons ensemble notre excellence

ENGAGEMENT
DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation

Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr

NOS PRESTATIONS CERTIFIÉES

FICHES PRODUITS

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORRÈZE

SOMMAIRE

➤ FP 1 PROAGRI INSTALLATION Bâtir un projet solide	P 3
➤ FP 1.2 PACK INSTALLATION Suivi technico-économique Post Projet JA	P 4
➤ FP 3 Dispositif « agriculteur en difficulté »	P 5
➤ FP 5 Cédants - Audit d'exploitation	P 6
➤ FP 21 Avertissement gestion de l'herbe	P 7
➤ FP 22 Diagnostic autonomie fourragère	P 8
➤ FP 23.1 Bulletins techniques en fruits et légumes	P 9
➤ FP 25 Conseil ponctuel en productions végétales	P 10
➤ FP 25.1 Conseil et suivi de cultures spécialisées	P 11
➤ FP 25.2 Conseil et suivi arboriculture fruitière et viticulture	P 12
➤ FP 25.3 Suivi express en cultures spécialisées	P 13
➤ FP 25.4 Suivi maturité et conseil décision de récolte	P 14
➤ FP 25.5 Suivi séchage de la vendange et conseil décision de pressurage	P 15
➤ FP 25.6 Conseil projet plantation cultures spécialisées pérennes	P 16
➤ FP 26 Conseil phyto sanitaire	P 17
➤ FP 28 Accompagnement à la conversion en agriculture biologique.....	P 18
➤ FP 28.1 Conseils techniques en agriculture biologique	P 19
➤ FP 29 Mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)	P 20
➤ FP 31.0 Conseil visite élevage	P 21
➤ FP 31.5 Chèque conseil bovin viande	P 22
➤ FP 36 Conseil en élevage de Palmipèdes	P 23
➤ FP 41 Création / Aménagement d'un immeuble privé ou professionnel	P 24
➤ FP 42 Plan d'épandage d'effluents d'origine agricole	P 25
➤ FP 43 Mise aux normes des bâtiments d'élevage	P 26
➤ FP 47 Pack PAC+ / Sol avec outil Mes P@rcelles	P 27
➤ FP 48 Diagnostic « Autonomie en eau »	P 28

Installation

SERVICE ECONOMIE
INSTALLATION TRANSMISSION

PROAGRI INSTALLATION Bâtir un projet solide (FP 1)

Objectifs

- Évaluer la **viabilité** de votre projet.
- Vous accompagner dans la **réflexion** et la **mise en œuvre** de l'installation.



Notre prestation

Conseil global

- **Définir les grandes lignes** de votre projet.
- Coordonner des **rencontres avec les partenaires**, et engager une **réflexion** portant sur la globalité du projet.
- Etudier sa **faisabilité** à un rythme adapté pour construire avec vous un **projet viable**, conforme à vos attentes et bénéficier d'une **aide à la décision**.
- Votre conseiller référent vous remet un **compte-rendu écrit** avec un diagnostic de la situation initiale, une étude économique, un plan d'action 1 à 2 mois après la visite.
- Prestation **individuelle**, alternant rencontres sur site et travail de bureau s'étalant entre 3 mois et 2 ans.
- 1 an après votre installation, notre conseiller réalisera un **suivi sur l'évolution** de votre projet.



Les + du service

- 30 ans d'expérience dans l'étude de projets d'installation avec des conseillers formés à l'approche globale
- Accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire et expérimentée
- Structure référente AREA et PCAE



Cible :

Tout porteur de projet engagé dans le parcours à l'installation souhaitant bénéficier d'une réflexion approfondie avant de s'installer.



Durée :

Prestation établie entre 3 mois et 2 ans



Lieu :

Sur l'exploitation et à la Chambre d'Agriculture



Coût :

Des tarifs préférentiels pour les installations, tarifs et conditions de vente sur demande.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour : la mise aux normes de vos bâtiments, votre télédéclaration PAC, des conseils juridiques et patrimoniaux...



Vos conseillers d'entreprise à l'écoute :

Siège Tél. 05 55 21 55 53
Eric LIONNET
Christophe REY
Camille BOSSOUTROT

Antenne du Pays de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

Joël ULMET
Antenne de Tulle - Vallée de la Dordogne

Tél. 05 55 21 54 60

Gilles AUCHABIE

Antenne de la Vézère

Tél. 05 55 21 51 78

Vivien LETOURNEUR

Antenne de Haute-Corrèze

Tél. 05 55 46 78 46

Bernard VIALLANEIX

VOTRE CONTACT

Auréli TEIXEIRA
Assistante
Tél. 05 55 21 55 53



Notre Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation

Installation

SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION

PACK INSTALLATION

Suivi technio-économique Post Projet JA (FP 1.2)

Objectifs

- **Sécuriser** les premières années de votre installation.
- **Faire le point de la situation** de l'exploitation sur les aspects techniques et réglementaires.
- Donner l'accès à des **conseils personnalisés**.



Notre prestation

Conseil suivi

- Réaliser un **suivi technique et financier** portant sur la globalité de l'exploitation des premiers mois d'activités.
- Analyser vos **résultats technico-économiques** en lien avec votre prévisionnel, ce suivi doit permettre de réorienter éventuellement le projet de l'agriculteur et/ou de préciser son développement.
- Rédiger des **propositions d'actions** en fonction des problématiques rencontrées, des études d'opportunités, faire des apports d'informations, résolution de problèmes ponctuels...
- Prestation **individuelle** avec 1 à 2 visites par an sur 1 ou 2 années.
- Votre conseiller référent vous remet un **compte-rendu** à l'issue de chaque visite.



Notre Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation



Les + du service

- 30 ans d'expérience en accompagnement d'installations avec un conseil global objectif et indépendant

VOTRE CONTACT

Aurélie TEIXEIRA
Assistante
Tél. 05 55 21 55 53



Cible :

Tout agriculteur installé depuis moins de 12 mois .



Durée :

Prestation établie sur un ou deux ans



Lieu :

Sur l'exploitation et à la Chambre d'Agriculture



Coût :

Le suivi bénéficie d'un financement par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et la Chambre d'Agriculture. Tarifs et conditions de vente sur demande.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour : des formations, des appuis techniques individualisés, votre télédéclaration PAC...



Vos conseillers d'entreprise à l'écoute :

Siège Tél. 05 55 21 55 53
Christophe REY
Camille BOSSOUTROT

Antenne du Pays de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

Joël ULMET

Antenne de Tulle – Vallée de la Dordogne

Tél. 05 55 21 54 60

Gilles AUCHABIE

Antenne de la Vézère

Tél. 05 55 21 51 78

Vivien LETOURNEUR

Antenne de Haute-Corrèze

Tél. 05 55 46 78 46

Bernard VIALLANEIX

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION
Courriel.
installation-transmission@correze.chambagri.fr



Cultivons ensemble notre excellence

Accompagner

Dispositif « agriculteur en difficulté »

(FP 3)

Objectifs

- Vous **accompagner** durant la phase de redressement de votre exploitation.



Notre prestation

Conseil global

- Analyser les **résultats techniques et comptables**.
- Mesurer et analyser les **écarts prévus-réalisés**.
- Définir des **ajustements**, repérer des **pistes d'amélioration** et adapter le plan d'action
- Prestation **individuelle**, 1 visite annuelle pendant 3 ans.
- Votre conseiller référent vous remet un **compte-rendu écrit** reprenant les principaux éléments de la rencontre, les conclusions, le plan d'action 1 à 6 mois après la visite.



Les + du service

- 20 ans d'expérience dans ce domaine
- Discrétion et confidentialité, prise en compte des aspects humains
- Co-animateur de la cellule Agri Accompagnement
- Habilitation en tant qu'expert pour la réalisation d'audit global d'exploitation

VOTRE CONTACT

Aurélie TEIXEIRA
Assistante
Tél. 05 55 21 55 53

SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION



Cible :

Tout agriculteur ayant l'obligation de réaliser un plan de redressement préconisé par la DDT.



Durée :

Prestation établie entre 1 et 6 mois



Lieu :

Sur l'exploitation et à la Chambre d'Agriculture



Coût :

Le suivi est pris en charge financièrement par l'Etat et la Chambre d'Agriculture.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour : des conseils techniques, des formations, des conseils juridiques...



Vos conseillers d'entreprise à l'écoute :

Siège Tél. 05 55 21 55 53
Christophe REY
Dominique LANOT
Emilie DURAND
Antenne du Pays de Brive
Tél. 05 55 86 32 33
Joël ULMET
Antenne de Tulle – Vallée de la Dordogne
Tél. 05 55 21 54 60
Gilles AUCHABIE
Antenne de la Vézère
Tél. 05 55 21 51 78
Vivien LETOURNEUR
Antenne de Haute-Corrèze
Tél. 05 55 46 78 46
Bernard VIALLANEIX

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION
Courriel.
installation-transmission@correze.chambagri.fr



Transmission

Cédants - Audit d'exploitation

(FP 5)

Objectifs

- Étudier les conditions de reprise de votre exploitation.
- Quelque soit votre projet (recherche de **reprenneur ou d'associé**).



Notre prestation

Conseil global

- Elaborer un **diagnostic global, atouts et contraintes de l'exploitation**, basé sur : une évaluation technique du cheptel et des bâtiments, un diagnostic agronomique et obligations environnementales (avec support cartographique), une évaluation économique et patrimoniale.
- Discuter et commenter les **points forts et les marges de progrès**, grâce à une réflexion globale et approfondie.
- Prestation **individuelle**, alternant des rencontres sur site et au bureau.
- Votre conseiller référent vous remet un **compte-rendu écrit** 1 à 2 mois après la rencontre.



Les + du service

- Des conseillers d'entreprise formés à l'approche globale, compétences techniques pluridisciplinaires

VOTRE CONTACT

Auréli TEIXEIRA
Assistante
Tél. 05 55 21 55 53

SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION



Cible :

Agriculteurs en phase de cessation d'activité.



Durée :

Prestation établie entre 1 et 2 mois



Lieu :

Sur l'exploitation et à la Chambre d'Agriculture



Coût :

Tarifs et conditions de vente sur demande.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour : des formations cédants, des conseils juridiques, des études de faisabilité du projet...



Vos conseillers spécialisés Transmission à l'écoute :

Véronique VAURS
Laurie JOUBERT

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION

Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 53
Courriel.

installation-transmission@correze.chambagri.fr



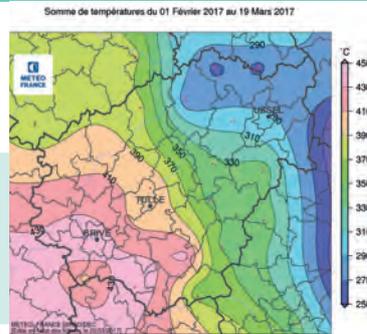
Agronomie - Cultures

Avertissement gestion de l'herbe (FP 21)

SERVICE PRODUCTIONS
ANIMALES ET VÉGÉTALES

Objectifs

- **Optimiser la gestion de l'herbe** sur l'exploitation, accroître l'autonomie alimentaire.
- **Diminuer les coûts de production** pour accroître le revenu.



Notre prestation

Conseil suivi

- **Tract hebdomadaire**
- **Envoi automatisé et gratuit** d'un conseil « gestion de l'herbe » en fonction des sommes des températures pour chaque zone du département.
- Prestation **collective**.
- **Diffusion** sur courriels d'agriculteurs, sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Corrèze, et dans la presse professionnelle.



Les + pour les éleveurs

- Neutralité du conseil
- Aspect scientifique et novateur
- Vulgarisation de techniques de gestion
- Conseil mis à jour chaque semaine de mars à juin ainsi qu'à l'automne



VOTRE CONTACT

Véronique BLOT
Assistante
Tél. 05 55 21 55 58



Cible :

Éleveurs d'herbivores



Durée :

Selon les besoins



Lieu :

Sur l'exploitation



Coût : Gratuit



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour les formations herbe.



Votre conseiller spécialisé en cultures et fourrages référent à l'écoute :

Stéphane MARTIGNAC

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VEGETALES
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 58
Courriel.
veronique.blot@correze.chambagri.fr



Agronomie - Cultures

Diagnostic autonomie fourragère (FP 22)

Objectifs

- Réaliser un **état des pratiques** culturales et d'élevage.
- **Optimiser** les itinéraires techniques en vue d'atteindre l'autonomie fourragère.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Remise d'un **diagnostic fourrager**.
- Prestation **individuelle** chez l'agriculteur.
- **Saisie des différentes informations**.
Le même jour, après le diagnostic : premières interprétations orales, validation avec le client.
- Envoi des **préconisations** du diagnostic si dossier simple ou remise avec le client si dossier plus complexe .
- **Délai de remise au client** : un mois maximum.



Les + pour les éleveurs

- Neutralité du conseil
- Aspect scientifique et novateur
- Vulgarisation de techniques de gestion



VOTRE CONTACT

Véronique BLOT
Assistante
Tél. 05 55 21 55 58



Cible :
Éleveurs d'herbivores en Corrèze.



Durée :
Prestation de 1 mois maximum



Lieu :
Sur l'exploitation



Coût :
Tarifs et conditions générales de vente sur demande.



Compte rendu de suivi

Pensez-y !
Nous vous accompagnons aussi pour les formations herbe.



Votre conseiller spécialisé en cultures et fourrages référent à l'écoute :

Stéphane MARTIGNAC

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VEGETALES
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 58
Courriel.
pack-viande@correze.chambagri.fr



Agronomie - Cultures

Bulletins techniques en fruits et légumes (FP 23.1)

Objectifs

- **S'approprier et mettre en place** les itinéraires techniques et culturaux en productions végétales.
- **Optimiser la conduite technique** afin d'améliorer le revenu.



Notre prestation

Conseil suivi

- Envoi d'une **série de bulletins** par mail, fax ou courrier. Filières disponibles : Fraise-Framboise, Pomme-Poire Pêche, Vigne.
- **Evaluation de situations représentatives et préconisations d'interventions** (périodes, doses...) qui tiennent compte des problématiques environnementales.
- **Archivage des bulletins techniques** en ligne, rubrique conseil de saison\conseils fruits et légumes\bulletins techniques, en fin de saison.
- Organisation de **journées « Portes Ouvertes », bilan des différentes actions** menées et de **journées techniques collectives**.
- Délai de remise au client : maxi 1 à 4 jours après rédaction, et selon la fréquence des éditions des bulletins de santé du végétal des cultures concernées, ou au cas par cas selon les besoins. Fréquence variable selon la pression sanitaire (6 à 20 bulletins possibles).
- **Prestation collective.**



Les + pour les producteurs

- Appui sur un réseau de stations expérimentales départementales et régionales
- Apport d'un conseil neutre, réactif et spécialisé pour votre production.
- Adhésion possible au bulletin de santé du végétal (édité par la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine)
- Proximité avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- Collectifs d'agriculteurs (DEPHY, GIEE, groupe 30 000) présents sur le territoire

VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

Notre Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation

La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques –
N° Agrément : IF 01762
N° SIREN de la CDA 19 : 181 902 024



SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS



Cible :

- Producteurs de Fraises, Framboises,
- Arboriculteurs
- Viticulteurs



Coût :

- 15€ HT/type de bulletin, en envoi informatique soit 18€ TTC
- 25€ HT/type de bulletin, en envoi par fax ou courrier soit 30€ TTC

Gratuit pour les producteurs engagés dans un réseau DEPHY, GIEE, groupe 30 000 animé par la Chambre d'agriculture de la Corrèze ou souscrivant une prestation technique liée à la culture, de type 25.1, 25.2 ou 25.3
Un conseil individuel offert/an pour la culture concernée par le bulletin souscrit, sous réserve de la réalisation d'un diagnostic de culture complet.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des suivis individuels de cultures en fruits rouges, en arboriculture et en viticulture.



Vos conseillers Productions Végétales spécialisées à l'écoute :

Karine BARRIERE
Jean-Claude DUFFAUT
Erick BRESSY
Magalie LÉON-CHAPOUX
Marion POMPIER

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Pôle diversification végétale
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.

service.fruit-et-legume@correze.chambagri.fr



Cultivons ensemble notre excellence

Agronomie - Cultures

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS

Conseil ponctuel en productions végétales (FP 25)

Objectifs

- Apporter une **réponse** à une demande ponctuelle ou une problématique ponctuelle, rencontrée en culture, qu'elle soit technique ou réglementaire.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Prestation **individuelle**
- Remise d'un compte-rendu de conseil écrit intégrant :
 - Un **diagnostic** de la situation ou une **analyse de la demande et du besoin**, réalisé sur le terrain ou au bureau et reprenant les caractéristiques de la culture, les contraintes économiques, organisationnelles et matérielles du client et les exigences des cahiers des charges liées à la culture ou à la production concernée.
 - Egalement, pour la **protection sanitaire** et le **conseil phytosanitaire**, une préconisation avec la superficie à traiter, le nom commercial du produit, la substance active, la dose, la période de mise en œuvre, le seuil de nuisibilité si connu et les alternatives possibles s'il y en a.
 - Délai de remise du **compte-rendu** : 1 semaine maximum après la visite sur le terrain.



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Echanges inter chambres
« certiphyto conseil », niveau de formation et de spécialisation des conseillers, appuis croisés
- Appui sur un réseau de stations expérimentales départementales et régionales

VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33



Cible :

Tous les agriculteurs de la Corrèze, pour les productions végétales.



Durée :

Selon les besoins / forfait pour une intervention de 1 à 2h, facturation horaire au-delà de 2h d'intervention



Lieu :

Sur l'exploitation



Coût :

En conseil ponctuel : 118€ HT
En conseil suivi : inclus dans la prestation de suivi des productions végétales spécialisées souscrite, conditions et propositions sur demande. Paiement à réception de la facture.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des conseils et suivis de culture, en arboriculture et/ou viticulture, cultures spécialisées, et pour un suivi express en cultures de fruits-rouges.



Votre conseiller responsable du pôle diversification végétale référent à l'écoute :

Karine BARRIERE

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Pôle diversification végétale
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.

service.fruit-et-legume@correze.chambagri.fr



Agronomie - Cultures

Conseil et suivi de cultures spécialisées (FP 25.1)

Objectifs

- **Observer** la culture, sa conduite et son état sanitaire et bénéficier de **conseils personnalisés**.



Notre prestation

Conseil suivi

- Prestation **individuelle**
- **Observation des cultures et propositions de réajustements** de la conduite (hydrominérale, phytosanitaire et divers travaux d'entretien) en fonction de l'état constaté.
- Remise d'un **compte-rendu écrit** intégrant :
 - Un **diagnostic** réalisé sur le terrain, reprenant les caractéristiques de la culture, les contraintes économiques, organisationnelles et matérielles du client et les exigences des cahiers des charges liées à la culture ou à la production concernée le cas échéant.
 - Pour les **préconisations phytosanitaires** seront précisés également : la surface à traiter ainsi que le nom commercial du produit, la substance active, la dose, la période de mise en œuvre, le seuil de nuisibilité si connu et les alternatives possibles s'il y en a.
 - Délai de remise du **compte-rendu** : 1 semaine maximum après la visite sur le terrain.
- **Abonnement gratuit** à « Bulletins techniques en Fruits et Légumes » section « Fraise-Framboise ».



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Echanges inter chambres « certiphyto conseil », niveau de formation et de spécialisation des conseillers, appuis croisés
- Appui sur un réseau de stations expérimentales départementales et régionales

VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS



Cible :
Tous les agriculteurs de Corrèze en cultures spécialisées (fruits-rouges, maraichage, horticulture).



Durée :
1 à 2 heures maxi par visite



Lieu :
3 visites à la carte, sur la ou les parcelles au choix de l'agriculteur et en sa présence



Coût : 353 € HT
Visite supplémentaire au-delà du forfait : 59€/h
Cas particulier agriculteurs engagés dans un réseau DEPHY : en contrepartie de l'adhésion au réseau la présente prestation est offerte par la CA19, sans limites quantitatives (durée et nombre des visites).



Pensez-y !
Nous vous accompagnons aussi pour des suivis individuels de cultures en fruits rouges, en arboriculture et en viticulture.



Vos conseillers Productions Végétales spécialisées à l'écoute :
Karine BARRIERE
Erick BRESSY
Jean-Claude DUFFAUT
Jean-Robert LOGE

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Pôle diversification végétale
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.
service.fruit-et-legume@correze.chambagri.fr



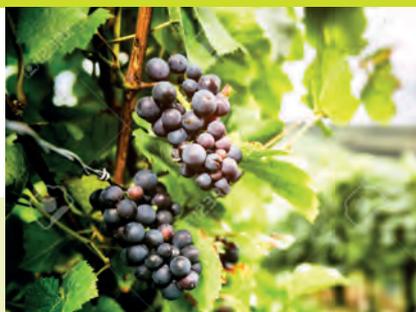
Agronomie - Cultures

Conseil et suivi arboriculture fruitière et viticulture (FP 25.2)

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS

Objectifs

- **Observer** la culture, sa conduite et son état sanitaire et bénéficier de **conseils personnalisés**.



Notre prestation

Conseil suivi

- Prestation **individuelle**
- **Observation des cultures et propositions de réajustements** en noix, châtaigne, fruits à pépins, fruits à noyaux, vigne... :
 - Système de conduite de verger/vignoble : taille, éclaircissage
 - Entretien verger/vignoble : fertilisation, conduite irrigation (arbo), travail du sol, enherbement
 - Protection phytosanitaire
- Autres : **Rénovation** vergers/vignes.
- Remise d'un **compte-rendu écrit** intégrant :
 - * Un **diagnostic** de la situation et les évolutions/solutions proposées.
 - * Pour les **préconisations phytosanitaires** seront précisés également : la superficie à traiter ainsi que le nom commercial du produit, la substance active, la dose, la période de mise en œuvre, le seuil de nuisibilité si connu et les alternatives possibles s'il y en a.
 - * Délai de remise du **compte-rendu** : 1 semaine maximum après la visite sur le terrain.
- **Abonnement gratuit** à « Bulletins techniques en Fruits et Légumes » correspondant à la culture suivie (arboriculture ou viticulture).



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Echanges inter chambres
« certiphyto conseil », niveau de formation et de spécialisation des conseillers, appuis croisés
- Appui sur un réseau de stations expérimentales départementales et régionales

VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33



Cible :
Tous les arboriculteurs et viticulteurs de Corrèze



Durée :
2 heures maximum par visite



Lieu :
Forfait 2 visites/an
Forfait 3 visites/an
suivi à la demande de l'agriculteur, sur la ou les parcelles de son choix. Présence de l'agriculteur .



Coût :
Forfait 2 visites/an : 235€ HT
Forfait 3 visites/an : 353 € HT
Hors département : sur devis
Cas particulier : agriculteurs engagés dans un GIEE ou un groupe 30 000 animé par la Chambre d'agriculture de la Corrèze. En contrepartie de la participation à ces collectifs d'agriculteurs, la présente prestation est offerte par la Chambre d'agriculture de la Corrèze sans limite quantitative (durée et nombre de visites)



Pensez-y !
Nous vous accompagnons aussi pour du suivi maturité et Conseil décision de récolte, et pour du suivi séchage de la vendange et Conseil décision de pressurage



Vos conseillers Productions Végétales spécialisées à l'écoute :

Marion POMPIER (viticulture & fruits à coques)
Magalie LEON-CHAPOUX (fruits à pépins & noyaux)
Karine BARRIERE

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Pôle diversification végétale
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.
service.fruit-et-legume@correze.chambagri.fr



Agronomie - Cultures

Suivi express en cultures spécialisées (FP 25.3)

Objectifs

- **Observer** la culture, sa conduite et son état sanitaire et bénéficier de **conseils personnalisés**.



Notre prestation

Conseil suivi

- Prestation **individuelle**
- **Observation des cultures** et **propositions de réajustements** de la conduite (hydrominérale, phytosanitaire et divers travaux d'entretien) en fonction de l'état constaté.
- Remise d'un compte-rendu écrit intégrant :
 - Un **diagnostic** réalisé sur le terrain, reprenant les caractéristiques de la culture, les contraintes économiques, organisationnelles et matérielles du client et les exigences des cahiers des charges liées à la culture ou à la production concernée le cas échéant.
 - Pour les **préconisations phytosanitaires** seront précisés également : la superficie à traiter ainsi que le nom commercial du produit, la substance active, la dose, la période de mise en œuvre, le seuil de nuisibilité si connu et les alternatives possibles s'il y en a.
 - Délai de remise du **compte-rendu** : 3 jours maximum après la visite sur le terrain.
- **Abonnement gratuit** à « Bulletins techniques en Fruits et Légumes » correspondant à la culture suivie (arboriculture ou viticulture) – 1 filière/bulletin par contrat.



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Echanges inter chambres « certiphyto conseil », niveau de formation et de spécialisation des conseillers, appuis croisés
- Appui sur un réseau de stations expérimentales départementales et régionales

VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

Notre Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation

Date mise à jour : 21/10/2019

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS



Cible :

Tous les agriculteurs en Corrèze en cultures spécialisées (fruits rouges, maraîchage, horticulture)



Durée :

1 à 2 heures maxi par visite



Lieu :

2 modalités proposées :
Suivi de base : 4 à 5 visites (<1h) réalisées à la convenance du technicien en charge du suivi, selon les stades culturaux, les risques sanitaires et/ou les besoins culturaux.
Formule + : Facultatif = Formule de base, renforcée à 8 à 10 visites (<1h)

Présence de l'agriculteur non obligatoire - 1 parcelle suivie par contrat.



Coût :

Suivi express de base : 235 €
Suivi express formule + : 470 €
Parcelle supplémentaire : sur devis.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des suivis individuels de cultures en fruits rouges, des conseils techniques en arboriculture et en viticulture.



Vos conseillers Productions Végétales spécialisées à l'écoute :

Karine BARRIERE
Erick BRESSY
Jean-Claude DUFFAUT
Jean-Robert LOGE

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Pôle diversification végétale
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.
service.fruit-et-legume@correze.chambagri.fr

Agronomie - Cultures

Suivi maturité et conseil décision de récolte (FP 25.4)

Objectifs

- **Observer** la culture, sa conduite et son état sanitaire et bénéficier de **conseils personnalisés**.



Notre prestation

Conseil suivi

- **Suivi à partir d'une parcelle de référence :**
 - Observation sanitaire de la récolte sur pied
 - Prélèvement d'échantillons à la parcelle et analyse en laboratoire
- Remise d'un **rapport de situation** par mail intégrant les résultats d'analyse, la définition de l'indice de maturité de la culture et la possibilité ou non de récolte, permettant au producteur de prendre sa décision de date de début de récolte.
- Délai de remise du **compte-rendu** : 3 jours maximum après la visite sur le terrain.



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Echanges inter chambres « certiphyto conseil », niveau de formation et de spécialisation des conseillers, appuis croisés



VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

Notre Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques -
N° Agrément : IF 01762
N° SIREN de la CDA 19 : 181 902 024

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS



Cible :

Tous les arboriculteurs et viticulteurs de Corrèze.



Lieu :

Forfait saison pour 1 cépage/ ou 1 variété - 3 prélèvements Suivi d'une variété/cépage, sur une parcelle de référence choisie par l'agriculteur



Coût :

Forfait saison - 1 référence : 59€ HT
Forfait par parcelle ou variété supplémentaire : 20€ HT/ parcelle



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour du suivi séchage de la vendange et Conseil décision de pressurage.



Vos conseillers Productions Végétales spécialisées à l'écoute :

Magalie LEON-CHAPOUX
Marion POMPIER
Karine BARRIERE

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Pôle diversification végétale
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.
service.fruit-et-legume@correze.chambagri.fr



Cultivons ensemble notre excellence

Agronomie - Cultures

Suivi séchage de la vendange et conseil décision de pressurage

(FP 25.5)

Objectifs

- **Observer** la culture, sa conduite et son état sanitaire et bénéficier de **conseils personnalisés**.



Notre prestation

Conseil suivi

- Prestation **individuelle**
- **Suivi à partir d'un cépage de référence** :
 - Observation sanitaire du cépage au séchage
 - Prélèvement d'échantillons et analyse en laboratoire
- Remise d'un **rapport de situation de séchage** par mail intégrant les résultats d'analyse et la possibilité ou non de pressurage, permettant au producteur de prendre sa décision de date de début de pressurage.
- Délai de remise du **compte-rendu** : 3 jours maximum après la visite sur le terrain.



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Echanges inter chambres « certiphyto conseil », niveau de formation et de spécialisation des conseillers, appuis croisés
- Appui sur un réseau de stations expérimentales départementales et régionales

VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS



Cible :

Tous les viticulteurs en production de Vin Passerillé / Vin de Paille de la Corrèze.



Lieu :

Suivi d'un cépage de référence choisi par l'agriculteur
Forfait saison pour 1 cépage – 2 à 3 prélèvements



Coût :

Forfait saison - 1 référence : 59€ HT
Forfait par cépage supplémentaire : 20€ HT/cépage



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour du suivi maturité et conseil décision de récolte, et pour du suivi séchage de la vendange et conseil décision de pressurage



Vos conseillers Productions Végétales spécialisées à l'écoute :

Marion POMPIER
Karine BARRIERE

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Pôle diversification végétale
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.
service.fruit-et-legume@correze.chambagri.fr



Agronomie - Cultures

Conseil phyto sanitaire

(FP 26)

Objectifs

- Apporter les **éléments techniques et réglementaires** pour raisonner la stratégie d'intervention sanitaire.
- **Protéger** les cultures mais aussi l'homme et l'environnement.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Prestations **individuelles et collectives** selon la demande (prestations 23.1, 25, 25.1, 25.2, 25.3, 25.6)
- Remise d'un compte-rendu écrit intégrant :
 - Un **diagnostic** réalisé sur le terrain, reprenant les caractéristiques de la culture, les contraintes économiques, organisationnelles et matérielles du client et les exigences des cahiers des charges liées à la culture ou à la production concernée.
 - Une **préconisation** avec la superficie à traiter, le nom commercial du produit, la substance active, la dose, la période de mise en œuvre, le seuil de nuisibilité si connu et les alternatives possibles s'il y en a.



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Echanges inter chambres « certiphyto conseil », niveau de formation et de spécialisation des conseillers, appuis croisés
- Appui sur un réseau de stations expérimentales départementales et régionales

VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante Antenne de Brive
Tél. 05 55 86 32 33

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS



Cible :

Tous les professionnels agricoles détenteurs du CERTIPHYTO ou bénéficiant d'un prestataire agréé.



Durée :

2 heures selon prestation spécifique souscrite



Coût :

En conseil ponctuel (FP 25) : 118€ HT

En conseil suivi : inclus dans la prestation de suivi des productions végétales spécialisées souscrite, conditions et propositions sur demande



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des conseils et suivis de culture, en arboriculture et/ou viticulture, des conseils et suivis des cultures spécialisées, hors arboriculture et viticulture et un suivi express en cultures de fruits-rouges.

Nous vous accompagnons également via l'édition de bulletins techniques spécifiques. Nous consulter.



Votre conseiller spécialisé en conseil phyto sanitaire référent à l'écoute :

Karine BARRIERE



Agronomie - élevage

Accompagnement à la conversion en agriculture biologique (FP 28)

Objectifs

- Mesurer les conséquences d'une conversion à l'agriculture biologique
- Identifier les atouts et contraintes d'une conversion
- Déterminer les changements à mettre en oeuvre dans les pratiques



Notre prestation

- Rendez-vous **individuel** chez l'agriculteur.
- **Diagnostic de faisabilité** de la conversion en bio
- **Préconisations techniques** pour une réussite de la conversion
- **Définition du projet** et réalisation d'un **plan d'actions**
- Remise d'un **compte-rendu écrit**



Les + pour les éleveurs

- Neutralité du conseil
- Compétences pluridisciplinaires élargies à de nombreuses productions végétales et/ou animales
- Approche globale, réglementaire, transversale, puis ciblées sur thématique recherchée



VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante
Tél. 05 55 86 32 33

SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES



Cible :

Agriculteurs ayant un projet de conversion en agriculture biologique



Durée :

Visite de l'exploitation (3h minimum)



Lieu :

Sur l'exploitation (visite) et au bureau (rédaction du compte-rendu)



Coût :

Gratuit pour l'exploitant agricole : prestation prise en charge par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de la Corrèze



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des formations. Nous consulter.



Votre conseiller spécialisé en agriculture biologique référent à l'écoute :

Isabelle CHEVRIER

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VEGETALES

Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 58
Courriel.

martine.serre@correze.chambagri.fr



Agronomie - élevage

Conseils techniques agriculture biologique (FP 28.1)

SERVICE PRODUCTIONS
ANIMALES ET VÉGÉTALES

Objectifs

- **Optimiser ses pratiques** en agriculture biologique (itinéraires culturaux, conduite d'élevage, organisation du travail...)
- **Assurer la pérennité de la certification bio** (suivre les évolutions réglementaires, techniques et économiques)
- Développer de **nouveaux projets**



Notre prestation

- Rendez-vous **individuel** avec l'agriculteur.
- **Conseil technique sur la ou les problématiques ciblées** lors de l'entretien
- Remise d'un **compte-rendu écrit**



Les + pour les éleveurs

- Neutralité du conseil
- Approche globale
- Expertise technique des conseillers



VOTRE CONTACT

Martine SERRE
Assistante
Tél. 05 55 86 32 33



Cible :

Agriculteurs ayant déjà un atelier bi2



Durée :

Visite de l'exploitation (3h minimum)



Lieu :

Sur l'exploitation (visite) et au bureau (rédaction du compte-rendu)



Coût :

Gratuit pour l'exploitant agricole : prestation prise en charge par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de la Corrèze



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des formations. Nous consulter.



Votre conseiller spécialisé en agriculture biologique référent à l'écoute :

Isabelle CHEVRIER



Circuits Courts

SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS

Mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) (FP 29)

Objectifs

- Mettre en œuvre les **procédures** pour garantir hygiène et sécurité alimentaire.
- **Optimiser ses méthodes de travail** en transformation.
- **Formaliser les moyens** mis en œuvre dans un document unique.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Prestation **individuelle**.
- **Evaluation** des pratiques et des mesures d'hygiène déjà mises en place par le producteur.
- **Formalisation et rédaction** du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) avec la proposition de réajustement des pratiques et de nouvelles méthodes de travail.
- **Conseils** pour la mise en œuvre du PMS.
- **Adaptation** aux postes de travail et meilleure efficacité.
- **Mise à jour** quotidienne des documents de suivi du PMS.
- Mise en place d'un **système de traçabilité**.
- **Point sur la réglementation** de l'étiquetage des denrées alimentaires.
- Délai de remise du **compte-rendu** : 1 mois maximum après la visite sur le terrain.



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Compétence - Expérience
- Expertise et conseils
- Formations des agriculteurs dans ce domaine

VOTRE CONTACT

Sandra DUTHEIL
Assistante
Tél. 05 55 21 55 49



Notre Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation



Cible :

Tous les producteurs en vente directe qui abattent, découpent transforment des produits végétaux ou carnés sur leur exploitation.



Lieu :

Visite du ou des ateliers concerné(s) par la prestation.



Coût :

1 500 € HT

pour 3 jours de travail



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des formations dans les activités de circuits courts et filières de proximité.



Votre conseiller spécialisé diversification et circuits courts référent à l'écoute :

Agnès BERTRAND-LAFEUILLE

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 49
Courriel.
circuits-courts@correze.chambagri.fr

Pack Viande Bovine

Conseil visite élevage (FP 31.0)

Objectifs

- Réaliser un **premier bilan** à partir des résultats de reproduction.
- Proposer l'offre de **service Pack viande bovine**.



Notre prestation

Appui technique individuel

- Prestation **individuelle** chez l'éleveur.
- Etude de votre **bilan de reproduction et pistes de progrès**
- **Préconisation de prestations techniques** adaptées aux besoins :
 - Reproduction et **productivité**
 - Alimentation
 - Système fourrager
 - Analyse technico économique
 - Suivi Veaux de lait
 - Bâtiments
 - Sanitaire
- **Compte rendu écrit** (diagnostic, propositions plan d'actions) au maximum un mois après la première visite.



Les + pour les éleveurs

- Indépendance du conseil
- Approche globale du système d'exploitation
- Données fiables issues de l'identification
- Expertise reconnue



VOTRE CONTACT

Véronique BLOT
Assistante
Tél. 05 55 21 55 58

SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES



Cible :

Éleveurs de bovins viande



Durée :

Selon les besoins



Lieu :

Sur l'exploitation



Coût :

Tarifs et conditions générales de vente sur demande



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des conseils individuels en alimentation et autres suivis spécifiques bovins viande, des formations collectives sur les coûts de production, des journées thématiques.



Vos conseillers territoriaux Productions Animales à l'écoute :

Antenne du Pays de Brive
Tél. 05 55 86 32 33
Coralie SIRIEIX
Antenne de Tulle – Vallée de la Dordogne
Tél. 05 55 21 54 60
Christian BROUSSOLLE
Christophe CAPY
Antenne de la Vézère
Tél. 05 55 21 51 78
Anne-Claire JAMET
Antenne de Haute-Corrèze
Tél. 05 55 46 78 46
Leslie FRULEUX
Marie-Alice MAS

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VEGETALES
Courriel.
veronique.blot@correze.chambagri.fr



Chèque conseil bovin viande (FP 31.5)

Objectifs

- **Accompagner l'amélioration de la productivité** des élevages bovins viande du département en collaboration avec leurs organisations de productions.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- **Elaboration d'un diagnostic de base :**
 - Analyse des résultats de reproduction (bilan des vêlages, mortalité, veaux sevrés, vaches à problèmes, taux de productivité, intervalle vêlage-vêlage, ventes)
 - Etat des lieux / caractérisation de l'élevage (système de production, évolution de la structure, surfaces, parcellaire, troupeau, génétique, stocks & alimentation, conduite sanitaire...)
 - **Synthèse et plan d'actions :**
 - Présentation des atouts et marges de progrès
 - Proposition d'une à trois actions à mener par l'éleveur avec précision des indicateurs, marges de progrès, moyens à mettre en oeuvre, selon calendrier et ressources.
- Cette partie fait l'objet d'une validation avec l'éleveur (signatures éleveur/technicien)



Les + pour les éleveurs

- Expertise reconnue
- Approche personnalisée / proximité
- Disponibilité
- Neutralité
- Prestation gratuite

VOTRE CONTACT

Véronique BLOT
Assistante
Tél. 05 55 21 55 58

SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES



Cible :

Éleveurs de veaux de lait sous la mère.



Durée :

Selon les besoins



Lieu :

Sur l'exploitation



Coût :

Dispositif gratuit pour l'éleveur, financé par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour des conseils individuels en alimentation et autres suivis spécifiques bovins viande, des formations collectives sur les coûts de production, des journées thématiques.



Vos conseillers territoriaux Productions Animales à l'écoute :

Antenne du Pays de Brive
Tél. 05 55 86 32 33
Coralie SIRIEIX
Antenne de Tulle - Vallée de la Dordogne
Tél. 05 55 21 54 60
Christian BROUSSOLLE
Christophe CAPY
Antenne de la Vézère
Tél. 05 55 21 51 78
Anne-Claire JAMET
Antenne de Haute-Corrèze
Tél. 05 55 46 78 46
Leslie FRULEUX

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VEGETALES
9 rue Jules BOUCHET
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
Courriel.
veronique.blot@correze.chambagri.fr



Conseil en élevage de palmipèdes

(FP 36)

Objectifs

- Assurer la **bonne conduite technique** des bandes de canards.
- Suivre le **meilleur itinéraire technique** en fonction des paramètres de votre exploitation.



Notre prestation

Conseil suivi

- Prestation **individuelle chez l'agriculteur**.
- Un suivi régulier de votre atelier** (de 2 à 6 fois par an) : constat visuel, entretien avec le producteur, contrôle de poids et des croissances, bilan de la situation technique.
- Selon le diagnostic, **mise en place de préconisations** permettant de maintenir ou de corriger un itinéraire technique «standard» afin d'obtenir la meilleure marge.
- Temps estimé pour la réalisation de la prestation : entre 1 et 2,5 heures.
- Compte-rendu** du conseil donné en fin d'entretien.



Les + pour les éleveurs

- Neutralité du conseil
- Une expertise technique indispensable pour piloter son atelier spécialisé
- Implantation locale
- Réactivité
- Bonne connaissance du terrain et des filières

VOTRE CONTACT

Véronique BLOT
Assistante
Tél. 05 55 21 55 58

SERVICE PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES



Cible :
Producteurs de palmipèdes



Durée :
Selon les besoins



Lieu :
Sur l'exploitation



Coût :
Tarifs et conditions générales de vente sur demande



Votre conseiller Expert en productions avicoles référent à l'écoute :
Emmanuel CARBONNIERE



Bâtiments

Création / Aménagement d'un immeuble privé ou professionnel (FP 41)

Objectifs

- Concevoir un projet de création ou d'aménagement d'immeuble.
- Réaliser votre projet en intégrant : une compétence externe supplémentaire, les contraintes techniques, réglementaires et administratives à appliquer.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Prestation **individuelle** chez le client.
- **Visite** d'installations existantes.
- Au bureau, **montage de l'avant-projet**.
- **Partage** des informations et du projet avec les conseillers spécialisés concernés.
- Réalisation entre 1 à 4 semaines après accord du client sur la définition du projet.
- **Nous couvrons tous les domaines :** bâtiments d'élevage, agricoles, habitations, projets agro-touristiques, serre, photovoltaïque, avec ou sans architecte.



Les + du service

- Neutralité du conseil
- Compétences techniques pluridisciplinaires
- Prise en compte de la pénibilité du travail, recherche d'un confort de travail, protection des personnes, optimisation du travail, des réglementations sur l'urbanisme et les règles de conditionnalités

VOTRE CONTACT

Auréli TEIXEIRA
Assistante
Tél. 05 55 21 55 53

SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION



Cible :
Agriculteurs souhaitant construire



Durée :
Prestation établie entre 1 à 4 semaines



Lieu :
Sur l'exploitation et à la Chambre d'Agriculture



Coût :
Tarifs et conditions de vente sur demande.



Pensez-y !
Nous vous accompagnons dans le montage de dossiers de demande d'aide Projet Global.



Vos conseillers spécialisés Bâtiment à l'écoute :
Benoît LAC
Anthony BRESSY

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 53
Courriel.

installation-transmission@correze.chambagri.fr



Agronomie - Environnement - Eau et Forêt

Plan d'épandage d'effluents d'origine agricole (FP 42)

Objectifs

- Posséder un **plan parcellaire** de votre exploitation sur fond de photographies aériennes, indiquant les zones où l'épandage des effluents organiques est permis.
- Etre en **conformité avec la réglementation** des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Prestation **individuelle** chez l'agriculteur, puis au bureau.
- **Délais de réalisation** : environ 45 jours.
- Rédaction du **plan d'épandage et réalisation de la cartographie** en tenant compte des surfaces exclues (techniques et réglementaires) et des conditions particulières (pédologie, topographie...) conforme à la réglementation (ICPE, RSD...).
- **Calcul de la surface** potentielle d'épandage à l'ilot ou à la parcelle.
- **Estimation des quantités** de matières organiques produites et maîtrisables.
- **Calcul de la pression d'azote organique** (balance globale azotée).



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Expérience de la Chambre d'Agriculture
- Connaissance de la réglementation et de son évolution
- Compétences matériels (outils adaptés, logiciels cartographie (SIG))
- Partenariat avec les conseillers spécialisés et les administrations (DDCSPP, DDT, ARS, CPIE)

VOTRE CONTACT

Nathalie DOUNIER
Assistante
Tél. 05 55 21 55 52

SERVICE AGRONOMIE ENVIRONNEMENT EAU ET FORÊT



Cible :

Conformément à la réglementation, les exploitations agricoles relevant du régime des ICPE doivent posséder un plan d'épandage.



Durée :

Selon besoins



Lieu :

A la Chambre d'Agriculture et sur site



Coût :

Tarifs et conditions de vente sur demande.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour les mises aux normes de bâtiments et l'étude de territoire.



Votre conseiller spécialisé plan d'épandage référent à l'écoute :

Julie SIMANDOUX

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE AGRONOMIE ENVIRONNEMENT
EAU ET FORET
Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 52
Courriel.

agronomie-environnement@correze.chambagri.fr



Mise aux normes des bâtiments d'élevage (FP 43)

Objectifs

- **Respecter les lois et règlements** établissant les normes environnementales pour les bâtiments d'élevage.
- **Réaliser des économies** sur l'achat des engrais minéraux en valorisant ces amendements organiques.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Prestation **individuelle** chez l'agriculteur.
- Définition des **meilleures solutions** (techniques et financières) en fonction de vos bâtiments et de vos contraintes, tout en respectant la réglementation.
- **Analyse** de la situation existante. Discussion.
- **Etat des lieux.**
- Evaluation des **besoins.**
- Intégration des **contraintes** réglementaires.
- **Compte rendu** envoyé sous 1 mois.



Les + du service

- Forte expérience de la Chambre d'Agriculture
- Conseillers agréés DeXeL pour ce conseil
- Bonne connaissance des exploitations, de la réglementation et de son évolution
- Diagnostic établi avec un logiciel spécialisé DeXeL
- Valorisation des effluents organiques produits par les animaux

VOTRE CONTACT

Aurélie TEXEIRA
Assistante
Tél. 05 55 21 55 53

SERVICE ECONOMIE
INSTALLATION TRANSMISSION



Cible :

Agriculteurs souhaitant ou ayant l'obligation de mettre aux normes leurs bâtiments d'élevage.



Durée :

4 heures



Lieu :

Sur l'exploitation



Coût :

500 €
450 € pour les JA



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour la formation « Plan de fumure ».



Votre conseiller spécialisé réfèrent à l'écoute :

Benoît LAC
Anthony BRESSY

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE ECONOMIE INSTALLATION TRANSMISSION

Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 90
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 53
Courriel.

installation-transmission@correze.chambagri.fr



Agronomie - Environnement - Eau et Forêt

Pack PAC+/Sol avec outil Mes P@rcelles (FP 47)

Objectifs

- **Connaître au plus juste les besoins** en éléments fertilisant et en amendements de vos cultures et de vos sols pour raisonner et localiser les apports annuels nécessaires.
- **Optimiser annuellement les épandages** des engrais de ferme produits sur l'exploitation.
- **Calculer la charge** en intrants sur ces cultures.
- **Réaliser sa déclaration PAC** en raisonnant son assolement pour optimiser sa demande PAC.
- **Etre à jour** des potentielles obligations de traçabilité de vos interventions : prévisionnel de fertilisation, cahier d'épandage et registre phytosanitaire.



Notre prestation

Conseil suivi

- Prestation **individuelle** chez l'agriculteur, puis au bureau.
- **Délais de réalisation** : environ 45 jours.
- **Un conseiller réalise pour vous et avec vous** grâce à l'outil cartographique et agronomique



une prestation comprenant :

- La caractérisation de la SAU de l'exploitation et des zones épandables et l'enregistrement des assolements et des pratiques culturales afin de répondre aux exigences réglementaires et finaliser annuellement les déclarations PAC.

Dossier PAC, cahier d'épandage, registre phytosanitaire, plan d'épandage en option.

- Un suivi qualitatif des sols, en fonction du choix des assolements pour optimiser les pratiques de fertilisation

Plan prévisionnel de fumure

Interprétation d'analyses de sol en option

- Le **calcul de la charge en intrants** sur les cultures.

La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques -
N° Agrément : IF 01762
N° SIREN de la CDA 19 : 181 902 024



Les + du service

- Une réponse simple aux exigences réglementaires et à la valorisation des pratiques
- Un conseil neutre et objectif
- Durée : engagement sur 3 ans
- 4 demi-journées annuelles en vis-à-vis agriculteur/conseiller

VOTRE CONTACT

Nathalie DOUNIER

Assistante

Tél. 05 55 21 55 52

Notre Chambre d'Agriculture est certifiée pour ses activités de conseil et de formation

SERVICE AGRONOMIE ENVIRONNEMENT EAU ET FORÊT



Cible :

Agriculteurs ayant besoin de conseil dans le raisonnement et la gestion de leurs pratiques culturales (fertilisation, itinéraire techniques) tant d'un point de vue technico-économique, environnementale et réglementaire.



Durée :

Selon besoins



Lieu :

A la Chambre d'Agriculture et sur site



Coût :

Tarifs et conditions de vente sur demande.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour les mises aux normes de bâtiments et l'étude de territoire.



Vos conseillers territoriaux à l'écoute :

Service Agronomie environnement eau et forêt

Julie SIMANDOUX

Antenne du Pays de Brive

Tél. 05 55 86 32 33

Isabelle COLLET

Antenne de Tulle - Vallée de la Dordogne

Tél. 05 55 21 54 60

Christian BROUSSOLLE

Antenne de la Vézère

Tél. 05 55 21 51 78

Anne-Claire JAMET

Antenne de Haute-Corrèze

Tél. 05 55 46 78 46

Jean-Robert LOGE

Leslie FRULEUX

Chambre d'Agriculture de la CORRÈZE
SERVICE AGRONOMIE ENVIRONNEMENT
EAU ET FORET

Courriel.

agronomie-environnement@correze.chambagri.fr



Cultivons ensemble notre excellence

Agronomie - Environnement - Eau et Forêt

Diagnostic « Autonomie en eau »

(FP 48)

Objectifs

- **Exploiter les ressources** en eau pour aménager des dispositifs d'abreuvement.
- **Respecter la réglementation** en vigueur.



Notre prestation

Conseil ponctuel

- Prestation **individuelle** chez l'éleveur.
- **Inventaire des ressources en eau** mobilisables sur les parcelles.
- Analyse des **meilleures solutions** d'aménagement pour l'abreuvement aux champs et/ou aux bâtiments en fonction des besoins.
- **Recommandations** techniques et réglementaires.
- **Conseil** sur des sources possibles de financement (travaux).
- Remise du **diagnostic** sous 15 jours.
- **Accompagnement possible** dans la réalisation des travaux.



Les + pour les producteurs

- Neutralité du conseil
- Expérience de la Chambre d'Agriculture en termes de gestion de l'eau et de l'environnement
- Connaissance de la réglementation et de son évolution

VOTRE CONTACT

Nathalie DOUNIER
Assistante
Tél. 05 55 21 55 52

SERVICE AGRONOMIE ENVIRONNEMENT EAU ET FORÊT



Cible :

Agriculteurs souhaitant réaliser des dispositifs d'abreuvement aux champs et aux bâtiments.



Durée :

1 jour



Lieu :

Sur site et à la Chambre d'Agriculture



Coût :

250.00 € H.T.* le diagnostic (réalisé sur l'ensemble de l'exploitation)

*Coût total du diagnostic de 470.00 € H.T. dont 220.00 € H.T. sont autofinancés par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour les mises aux normes de bâtiments et l'étude de territoire.



Vos conseillers territoriaux à l'écoute :

Service Agronomie environnement eau et forêt : Romain SALLES
05 55 21 55 52





CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORRÈZE

Immeuble Consulaire - Puy Pinçon
Rue Albert Schweitzer - BP 30 / 19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 55 21
accueil@correze.chambagri.fr
www.correze.chambre-agriculture.fr



ANTENNE DE LA VÈZÈRE

1, rue des Fontaines
19140 SAINT YBARD
Tél. 05 55 21 51 78
st-ybard.cda19@correze.chambagri.fr



ANTENNE DE HAUTE CORRÈZE

Immeuble Consulaire de l'Odine
Av. de la Résistance - 6, rue de Vigier
19200 USSEL
Tél. 05 55 46 78 46
ussel.cda19@correze.chambagri.fr



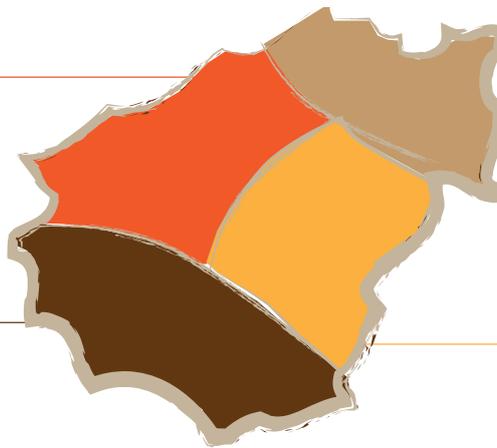
ANTENNE DU PAYS DE BRIVE

Immeuble Agriculture Services
9, Rue Jules Bouchet
Zone de Cana Ouest
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. 05 55 86 32 33
brive.cda19@correze.chambagri.fr



ANTENNE DE TULLE - VALLÉE DE LA DORDOGNE

Immeuble Consulaire Puy Pinçon
Avenue Albert Schweitzer - BP 30
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 21 54 60
tulle.cda19@correze.chambagri.fr



Cultivons ensemble notre excellence